

CAP Cadres B et C

Mutations au 1^{er} septembre 2013

Déclaration liminaire.

Ces CAP Locales se tiennent dans un contexte particulier.

Pour la **Gestion Publique**, c'est le dernier mouvement avant la mise en place des nouvelles règles unifiées de mutation.

Même si la Direction Générale a tenu compte de la situation prévisionnelle des effectifs au 31 décembre 2013 pour préparer ce mouvement de septembre, il n'en demeure pas moins que les agents se trouvent une fois encore victimes de la nouvelle gestion.

F.O.-DGFIP dénonce vivement la suppression du mouvement du 1^{er} avril 2014.

2014 n'aura donc qu'un seul mouvement de mutation.

Les personnels devront attendre un an entre deux mouvements.

Non seulement les collègues sont lésés mais cette situation aura également un impact fort sur la situation des postes et services !.. Les deux mouvements annuels en GP, liés aux arrivées de stagiaires sur des périodes différenciées de l'année permettaient de trouver des solutions sur certaines structures qui convenaient tant aux collègues concernés qu'aux services... A partir d'aujourd'hui, si vous n'êtes pas muté... vous attendrez un an !

Pour les postes, même punition ! !.. dans un contexte déjà morose et un avenir qui s'annonce bien plus sombre encore en terme d'effectifs, **F.O.-DGFIP** dénonce donc ces nouvelles mesures. **F.O.-DGFIP** revendique impérativement deux véritables mouvements de mutations par an pour les deux filières ainsi que le droit au retour pour tous les lauréats issus de concours internes et liste d'aptitude.

Autre point préoccupant :

Quel n'a pas été notre étonnement de constater la mise en ligne sur Ulysse de l'intégralité des documents remis aux élus pour les CAP.

A partir de là, à quoi servent les CAP ? à quoi servent les élus ?

Désormais, chacun pourra intervenir directement sur sa situation, voire celle des autres collègues en direct. Chacun fait son marché !

Les représentants du personnel ont été élus, ont un mandat à assumer et des comptes à rendre aux personnels !

Pour **F.O.-DGFIP**, la CAP est et doit rester souveraine, ne devons-nous pas d'ailleurs conserver la confidentialité des informations ?

Bon nombre de collègues se sont émus de cette diffusion en l'état.

De plus, à l'heure où la direction sensibilise les agents à la lutte contre la discrimination, comment admettre la diffusion à tous les personnels d'un tableau indiquant le statut de handicapés de certains collègues ?

Ces pratiques sont choquantes et en ce qui concerne **F.O.-DGFIP 76**, nous nous interrogeons sur la place faite aux organisations syndicales dans le département.

Nous restons cependant à cette CAP afin de défendre l'intérêt de nos collègues mais, c'est bien ce seul motif qui nous retient de ne pas quitter la séance immédiatement !

